

# Nouvelliste valaisan

## Journal quotidien

St-Maurice

Téléphone 8

### PRIX DES ANNONCES

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.	Annances reçues par PUBLICITAS
Suisse	10 "	S. A. Sion, Montreux, Lausanne et
Etranger	14 "	succursales, ainsi qu'au Bureau du
Réclames	20 "	Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8
Mortuaires	16 "	Compte de chèques post. n° C 274

### PRIX DES ABONNEMENTS

SUISSE	Un an 6 mois 3 mois	ETRANGER	Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin	12.— 7.— 4.—	Chaque num.	
Avec Bulletin	16.— 9.— 5.—	Par 2 num.	20.— 10.50 5.75
Compte de chèques postaux n° C 274		Avec Bulletin officiel, tarif spécial	

## Dans les chardons

Une dépêche de l'Agence télégraphique nous assurait qu'il n'y avait pas vingt personnes à l'audience de mercredi matin des Assises fédérales où il a été donné lecture des *Attendus* du jugement.

Nos lecteurs nous excuseront d'imprimer ce patois juridique qui n'a de nom dans aucune langue et que magistrats judiciaires et avocats s'obstinent à maintenir comme s'il était un fleuron du français.

M. Nicole et ses co-accusés ont dû être terriblement mortifiés à l'idée que leurs personnes ne font plus recette. Ça, c'est un châtement quand on est convaincu de tenir le haut du pavé.

La vie publique est faite de collines et de fossés, avec cette différence qu'on met des années à monter, tandis que la descente est autrement rapide.

Les *attendus* — nous reprenons le jargon — ne sont que le développement du petit discours que M. Soldati avait adressé aux Jurés. Ils ne sont ni plus ni moins sévères.

Nous voulons bien croire que Nicole n'a pu prévoir, au soir du 9 novembre, toutes les conséquences de sa résistance à l'autorité, mais il savait parfaitement que la liberté de réunion est un droit constitutionnel sacré en Suisse et qu'en le contrecarrant, il mettait le Conseil d'Etat dans l'obligation de le faire respecter.

Ce qui a perdu le chef du parti socialiste-communiste genevois, c'est une sorte de monomanie qui le pousse partout à paraître et à parler en dictateur comme s'il était le souverain maître du sol helvétique.

Il a moins, beaucoup moins plastronné devant le Jury, si une fois hors des atteintes de ce dernier, il a pu crier à la foule qui l'escortait, *la lutte continue*, mot absolument vide de sens en l'occurrence, étant donné qu'il ne pouvait pas avouer que tout était fini.

Nous avons cependant idée que le parti socialiste genevois a mangé son pain blanc le premier. Voici les jours sombres.

Tant la cruche va à l'eau qu'elle finit par se casser. A bout de patience, les groupes parlementaires bourgeois aux Chambres ont déposé une proposition permettant d'exclure Nicole ou tout autre député de son acabit du Palais fédéral pendant une ou plusieurs sessions. Ce sera voté.

A la Cour d'Assises, les condamnés d'aujourd'hui ont juré sur leurs petits boyaux qu'ils étaient des socialistes on ne peut plus légalitaires. Malheureusement, leurs gestes et leurs actes relèvent de l'anarchie, mot qui signifie absence de gouvernement et, par extension, renversement par la violence, de l'autorité régulièrement établie.

Il est bien difficile d'admettre que lorsque Nicole recommandait à ses troupes de bien tenir la rue, c'était pour rendre service à la police et à l'armée.

Nous ne prétendons pas que la société actuelle soit parfaite et impeccable. Genève a eu énormément à souffrir d'une bande de politiciens qui confondaient le « *rien avec le bien* ». Si Nicole avait su se contenir, comme le lui a dit un jour, au Grand Conseil, M. le conseiller d'Etat Frédéric Martin, il prenait la figure d'une sorte de Caton.

Mais non, notre fougueux révolutionnaire a cru que les temps étaient arrivés et qu'après quelques coups de pouce et quelques poignées de poivre, il pourrait prendre facilement d'assaut l'Hôtel de Ville.

Et les membres du parti socialiste qui, pendant des années, ont été littéralement affolés et chauffés à blanc, n'attendaient qu'un mot d'ordre pour dresser au besoin des barricades qui eussent rappelé celles de Paris en 1848 et en 1871.

Seulement, si la société a besoin d'être reconstituée sur de nouvelles bases, on admettra que ce n'est pas en la décimant qu'on arrivera à un résultat.

Il paraît que les avertissements n'ont pas manqué à M. Nicole, même de la part d'amis politiques qui pressentaient que toute cette violence de plume et de tribune, finirait autrement que par des fleurs et des chansons.

Toute politique de casse-cou provoque un jour d'inévitables réactions. Le socialisme suisse en est au premier acte de sa tragédie.

S'il ne change pas rapidement d'attitude et s'il ne rentre pas dans la légalité, il aura vécu.

Ch. Saint-Maurice.

*Post-Scriptum.* — Dans le *Journal et Feuille d'Avis* de hier soir, M. Marcel laisse entendre que le *Nouvelliste* aurait changé d'attitude sous la double menace socialiste et frontiste.

Nous repoussons ce compliment ou ce reproche, on ne sait trop.

Les Fronts nationaux n'existaient pas, même à l'état embryonnaire que le *Nouvelliste* conseillait aux vieux partis historiques de sortir une bonne fois des ornières où ils s'usaient en pure perte. Toutes nos polémiques avec le *Confédéré* en sont des preuves vivantes.

### Tout le monde satisfait

Les journaux français accueillent avec satisfaction la réalisation du pacte à quatre. Les organes de droite, qui avaient combattu violemment le projet, se plaisent à reconnaître que, sous la forme qu'il revêt maintenant, il ne présente plus de danger puisque la Petite Entente elle-même ne formule plus d'objections.

Ce que souligne avec satisfaction la grande presse d'information, c'est que le parage apposé hier semble bien marquer l'ouverture d'une ère nouvelle dans les relations franco-italiennes.

De leur côté, les journaux berlinois insistent sur l'importance de ce document et sur le progrès considérable qu'il représente dans la voie de la détente politique en Europe.

L'Angleterre se montre réservée : elle eut préféré le texte primitif.

Quant à l'Italie, sa joie est sans mesure. Le « *Popolo d'Italia* », qui reflète l'opinion générale, écrit :

« Après quinze années d'armistice, c'est la première fois que les grandes puissances concluent un pacte capable de rendre à l'Europe la paix et au monde la prospérité. Peut-être ce pacte n'aurait-il pas été nécessaire si la paix avait été vraiment conclue à Versailles. »

### Le Juif errant Autre roman d'aventurier

Quatre ans après la guerre, un homme était arrêté à Zurich pour usage de faux passeport, escroquerie, puis, à la stupeur générale, relâché sous cautionnement. On le disait hautement protégé. C'était Trebitch-Lincoln.

Depuis lors, on le perdit de vue.

Mais la semaine dernière, on apprenait son arrestation à Berlin.

Trebitch-Lincoln, ancien député à la Chambre anglaise des Communes est une véritable figure d'aventurier moderne et sans scrupules. Il pourrait se vanter, comme Cagliostro, d'avoir vécu vingt vies à la fois.

\* \* \*

Il vit le jour en 1879, dans un village hongrois : son père était juif et cultivateur de son métier. Elève d'un lycée de Budapest, il le quitta de bonne heure pour faire du théâtre. Puis enflammé de la foi mosaïque, il se rendit en Amérique, prêchant malgré son très jeune âge, dans les milieux israélites ; mais bientôt, cédant à la nostalgie, il revint à Budapest, faisant du journalisme, pendant quelques mois. Parti pour Hambourg, il y abjura le judaïsme et entra au séminaire des missions luthériennes. Les étudiants en théologie n'ayant pas le droit de se fiancer, Trebitch, qui s'était, entre temps, épris d'une jeune Allemande, prit prétexte de l'interdiction pour dire adieu à sa nouvelle vie et repasser l'Océan ; il avait alors 21 ans.

Successivement, on le vit transformé en cultivateur dans une ferme près de New-York, puis professeur de théologie protestante à l'Université Mac Gill ; ensuite, professeur d'hébreu parmi ses anciens coreligionnaires, finalement, le 25 décembre 1902, il fut sacré diacre de l'Eglise anglicane dans la cathédrale de Montréal au Canada. Son éloquence s'affirme au congrès missionnaire anglican, à Halifax. L'Europe l'attire à nouveau. En 1904, il débarque avec sa femme à Londres et il exerce son ministère ecclésiastique dans les faubourgs. Un jour, il engage un pari avec son vicaire : il sera député à la Chambre des Communes. Dans ce but, il commence par ajouter à son nom de Trebitch, qui révèle trop clairement ses origines sémitiques, celui de Lincoln et se jette dans le mouvement antialcoolique. Il fait des centaines de conférences, entre en rapport avec nombre de personnalités, entre autres avec sir Benjamin Lcebahn Rowntree, riche industriel qui le prend comme professeur d'allemand et lui confie la mission d'enquêter sur la situation sociale de l'Allemagne.

Au parlement, il prend la parole souvent pour combattre la politique extérieure de lord Grey ; il vante ses relations avec l'archiduc héritier d'Autriche, François-Ferdinand. Mais la Chambre ayant été dissoute, il renonce à poser sa candidature une seconde fois et quitte l'Angleterre pour la Galicie et la Roumanie où il engage de fortes sommes dans l'industrie du pétrole. Soupçonné d'être un émissaire du trust Rockefeller, il se trouve là-bas en lutte avec un pétrolier célèbre, Landenbourg.

La guerre éclate... Rentré en Angleterre, Trebitch-Lincoln est chargé par le ministre de la Guerre de la censure du courrier hongrois ; puis il est attaché aux services de contre-espionnage de l'Amirauté. Des doutes surgissent sur sa fidélité : on le laisse partir pour l'Amérique. Là, à son arrivée, il est arrêté. Le lendemain, il fausse compagnie à son gardien et trouve abri chez des Allemands. Démuni d'argent, il offre ses mémoires au « *New-York American* » pour 500 dollars. Arrêté encore, il est envoyé en Angleterre, où on le condamne pour espionnage à trois ans de prison.

\* \* \*

Il recouvra sa liberté en 1919. A Berlin, peu après, mêlé aux éléments monarchistes, il était devenu l'apôtre d'une alliance germano-russe-chinoise pour miner la puissance britannique. On se borna à l'écouter, non sans montrer de l'intérêt pour ses idées. Après l'échec du « *putsch* » Kapp, auquel il participa, l'aventurier essaya de trouver à Budapest, à Vienne, à Prague, ailleurs encore auprès des émigrés russes des concours pour rétablir les Wittelsbach sur le trône bavarois. On lui avait promis 200,000 marks ; mais on ne lui versa rien. Il se vengea en offrant en vente à la France et à la Tchécoslovaquie les secrets de la trame tissée par lui-même.

Il semble que seul, le gouvernement de Prague ait consenti à l'écouter et à lui laisser espérer une subvention importante qu'il ne toucha d'ailleurs pas.

En février 1921, Trebitch-Lincoln était arrêté à Vienne. On ne saura jamais pourquoi, après une enquête qui dura jusqu'au mois de juin, on le libéra en lui versant une somme de 10,000 couronnes. On l'avait engagé en même temps, à partir : il s'en alla

en Asie, en Chine. A Pékin, il devint l'homme de confiance de Tchong-Tso-Ling ; puis Wu-Pei-Fou, le général lettré, chef d'une armée de 30,000 hommes, se l'attacha comme conseiller.

L'aventurier tenait prêt tout un programme de réformes fiscales bureaucratiques, militaires, ferroviaires, financières. Mais il fallait, pour les réaliser, un commanditaire et un technicien militaire. Il repartit pour l'Europe.

Le technicien est vite trouvé : le colonel Bauer, un des chefs du « *putsch* » Kapp. Le bailleur de fonds est plus difficile à découvrir : la Banque Knoll, enfin, offre 25 millions de dollars en cinq versements, garantis par le monopole des chemins de fer, des ports, des douanes de la province de Kiang-Si. Mais bientôt, tout s'écroule : Bauer, parti pour Pékin, s'arrête à Moscou et signe un engagement avec les Soviets. La Banque Knoll, à la première échéance, refuse de payer. A Zurich, où Trebitch-Lincoln attend l'argent, il est arrêté pour usage de faux passeport, puis relâché sous cautionnement.

\* \* \*

Dégoûté de la politique, il était sur le chemin du Thibet, il y a trois ans, pour se faire bouddhiste, lorsque la nouvelle lui arriva que son fils John, soldat dans l'armée britannique, avait été condamné à mort pour meurtre dans une bagarre. Ses efforts pour rentrer en Angleterre avec un sauf-conduit et obtenir la grâce de son fils échouèrent.

Véritable juif-errant, refoulé de Hollande et de Belgique, empêché de débarquer aux Etats-Unis, il tâche en vain de se refaire une célébrité en s'accusant du crime d'avoir fait sauter pendant la guerre le « *Hampshire* », sur lequel voyageait Kitchener.

Il y a trois mois, après avoir traversé, sous le nom de Cao-Kung, la France, il arrivait de nouveau en Allemagne pour faire des conférences bouddhistes. S'étant rendu coupable d'escroquerie à Berlin, on l'a arrêté encore une fois : ce qui a permis aux journaux allemands, condamnés à la monotonie depuis quelques semaines, d'exploiter ce filon romanesque...

W.

## LA CRISE DE L'ENSEIGNEMENT

Les professeurs d'université se plaignent de l'enseignement secondaire ; les professeurs d'enseignement moyen se retournent contre l'école primaire. Sur qui vont se rabattre les instituteurs ? Que chacun prenne sa part de responsabilité et s'efforce, dans son domaine, d'atténuer la crise générale dont souffre l'enseignement public.

Les principales causes de déficience de l'instruction générale agissent en dehors de l'école.

Les parents devraient s'efforcer d'amoindrir les influences extérieures qui détruisent dans l'âme de la jeunesse le goût de l'étude ou du moins le relèguent au dernier plan de ses préoccupations.

Il y a des pères de famille qui paraissent littéralement éblouis des connaissances supposées de leurs enfants. « De notre temps, affirment-ils modestement, on n'apprenait pas tout cela ! » D'abord, l'amour des parents entretient souvent des illusions dangereuses ; et puis, sont-ils bien sûrs de n'avoir rien oublié de ce qu'ils apprennent autrefois ? Enfin, cette multiplicité de connaissances n'est-elle pas plutôt nuisible à la solidité de l'instruction ? Ne travaille-t-on pas trop en surface et trop peu en profondeur ?

Mais ne perdons pas notre temps en discussions dont nous ne connaissons que trop la stérilité. Soyons pratiques, et demandons-nous quel est le bagage intellectuel indispensable aux jeunes gens qui, prêts à quitter l'école primaire, se destinent à poursuivre leurs études. Il est loisible à tout père de famille de le contrôler. Qu'il donne à son enfant, d'abord, une petite lettre à rédiger : raconter par exemple un événement de sa vie ordinaire. Ce sera un sujet d'édification, avec ou sans ironie.

Si, dans cette missive de vingt lignes au plus, l'enfant a employé le terme propre pour désigner les êtres vivants et les objets ; si ses phrases, quoique courtes, sont complètes et équilibrées ; s'il n'y a pas de fautes grossières d'orthographe ; si les impressions, les sentiments sont

évoqués d'une façon simple et normale, il y a lieu d'être satisfait. Car le style, c'est l'homme même et l'enfant aura prouvé qu'il a des idées, du vocabulaire, du jugement et une certaine sensibilité.

Et pour le calcul ? Oh ! rien qu'un tout petit problème à résoudre, tel qu'il pourrait se présenter dans la vie courante, et où entreraient en jeu ce que nous appelons autrefois les quatre règles.

Bien qu'un enfant doive posséder les connaissances historiques, géographiques, scientifiques accessibles à son âge, l'enseignement secondaire devra tout de même en reprendre l'étude élémentaire et, selon l'opinion de savants éminents, faire table rase de ce qui aura été appris à l'école primaire.

Et bien ! nous serions curieux de connaître le résultat de ce contrôle paternel. Mais nous sommes certains d'avance que dans la majorité des cas le résultat sera déplorable et que la crise de l'enseignement primaire apparaîtra, aux yeux des parents, dans toute son acuité.

C'est pourquoi, afin d'éviter de tels mécomptes, les pères et mères de famille devraient suivre leur enfant dans la marche ascendante de son développement intellectuel. Les instituteurs ont constaté maintes fois que les élèves dont, par exemple, le travail à domicile est surveillé, même de loin — car il ne s'agit pas de remplacer le maître — que ces petits, disons-nous, ont un immense avantage sur leurs condisciples.

Parmi les multiples causes de la crise de l'enseignement — que l'on entrevoit à travers ces lignes, car elles se touchent et se mêlent — dégageons celle qui réside dans le fait que les parents — volontairement, inconsciemment ou forcément — se désintéressent de l'instruction de leurs enfants dans son train-train de tous les jours et que l'atmosphère familiale devient de moins en moins favorable aux études.

Il faut contribuer à faire acquérir à l'enfant l'habitude de l'étude, lui montrer journellement le prix que l'on attache à la formation de son esprit, lui donner l'exemple du goût pour les choses intellectuelles. L'exemple, c'est presque toute l'éducation.

Notre premier souci devrait être de créer cette ambiance, propice aux travaux de l'esprit, que nous avons connue autrefois dans nos foyers tranquilles et heureux. On a parlé de l'influence éducatrice du cinéma, de la T. S. F. En attendant des mesures d'adaptation qui nous permettraient réellement de tirer profit de ces inventions merveilleuses, constatons, pour le moment, que rien ne nuit autant à l'exercice de la tâche précise et quotidienne.

La distraction, nécessaire de temps à autre, devient une habitude, une passion ; on se distrait des heures, des soirées entières, après un travail de quelques minutes, troublé encore par le souvenir des distractions passées et par l'attente des distractions futures.

C'est pourquoi dans la lutte contre la crise de l'enseignement, la majorité des éducateurs sollicite l'aide intelligente, continue et dévouée des parents, afin que le souci de l'étude reprenne dans l'âme de l'enfant une place primordiale, légitime et nécessaire.

L. D.

## LES ÉVÉNEMENTS

### Le débat à Berne sur la revision du Règlement

#### L'exclusion de Nicole

Le premier objet à l'ordre du jour de ce matin jeudi est la proposition Schupbach-Vallotton. On constate l'absence du député Nicole qui a envoyé un télégramme de Lausanne, priant le président d'excuser son absence pendant la présente session et la session prochaine.

M. Schupbach (rad., Berne), déclare que l'affaire est urgente et que le Conseil national peut parfaitement la liquider sans passer par une commission.

M. Vallotton (rad., Vaud) développe sa proposition d'introduire dans le règlement un article 9 bis nouveau, autorisant le Conseil national à décider l'exclusion

des délibérations d'un député qui aurait gravement failli à son serment.

M. Vallotton fait remarquer qu'il est parfaitement exact que c'est la condamnation de Nicole qui a attiré l'attention sur une lacune du règlement, mais la présence de Nicole dans cette salle et pendant cette session serait une provocation au parlement et au peuple suisse. (Bravos et exclamations.)

M. Schmid (soc., Argovie), propose, au nom du Groupe socialiste, le renvoi à une commission. Cette proposition est appuyée par M. Gasser (soc., Zurich).

M. Walther (cath., Lucerne) fait remarquer qu'il ne peut s'agir de confusion des pouvoirs. C'est une affaire qui concerne exclusivement le parlement.

M. Schmid (soc., Argovie), déclare que le Groupe socialiste a appris que Nicole ne viendrait pas à Berne parce qu'il avait renoncé à recourir en cassation.

La motion Schmid est repoussée par 109 voix contre 41.

M. Huber (soc., St-Gall), propose un texte nouveau, selon lequel l'exclusion ne peut être prononcée qu'après rapport du bureau et par les deux tiers du Conseil.

M. Schupbach déclare que l'affaire Nicole n'a été que l'occasion de la modification de l'article. Le Conseil national doit se réserver dans chaque cas l'examen de la question d'exclusion. Il n'y a aucune raison d'exiger une majorité qualifiée.

M. Vallotton combat également la proposition Huber. Il n'y a pas lieu de limiter cet article aux hommes qui ont passé en justice. L'homme qui aura lutté contre l'honneur du peuple ne serait pas nécessairement condamné. Nous ne sommes pas d'accord avec le fait que Nicole n'ait pas été privé de ses droits politiques.

La proposition tendant à insérer dans le règlement du Conseil national un article permettant d'exclure un député qui aurait gravement failli à son serment ou à sa promesse écrite, a été adoptée, ce matin, par 113 voix contre 45.

Immédiatement après ce vote, M. Walther, président du Groupe catholique-conservateur, a demandé l'exclusion de Léon Nicole pendant deux sessions. Cette proposition est votée par 112 voix contre 50.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES

### Etranglée dans une pension

Mme Marie-Louise Heurtel, veuve d'un capitaine de frégate, habitant Saintes (France), et qui était venue passer à Paris les fêtes de la Pentecôte, a été étranglée dans la pension de famille « Sainte-Marie », rue Michel-Ange, dont les propriétaires sont M. Henri Geoffroy et sa sœur.

Mme Heurtel ne s'étant pas rendue hier au domicile de ses cousins, M. et Mme Moullé, ceux-ci, inquiets avisèrent la police.

Après des recherches, on leur répondit que l'on n'avait aucune nouvelle de la rentière.

Mme Moullé se rendit alors à nouveau au domicile de la vieille dame, pension Ste-Marie, et, sur les conseils de sa fille, examina le logement. Un spectacle affreux devait alors s'offrir à sa vue. Le corps de la malheureuse rentière était étendu sur le dos, les mains crispées dans un geste de défense. Mme Heurtel portait une ecchymose au menton montrant que la victime avait été frappée d'un violent coup de poing. Le ruban qu'elle portait autour du cou était déchiré et des traces de strangulation étaient visibles. Un filet de sang coulait de la bouche.

L'enquête a permis d'établir que le vol a été le mobile du crime. En effet, Mme Heurtel a été dépouillée de ses bijoux, composés de trois bagues, dont une chevalière avec camée portant les armoiries de son mari; une broche, un collier de perles et une montre-bracelet en platine et brillants, le tout représentant une valeur de 50,000 francs environ.

D'après son carnet de dépenses, Mme Heurtel était venue à Paris avec 1500 fr. On retrouva un porte-monnaie contenant 19 francs puis, dans une valise une enveloppe avec mille francs.

### Dans sa prison, le bandit Spada refuse de recevoir sa famille

Le bandit Spada a été longuement interrogé à Ajaccio par le juge d'instruction, en dehors de l'assistance d'un avocat, de nouveau et systématiquement refusé par Spada qui a fait des déclarations importantes, mais sur lesquelles le juge refuse tout détail.

Spada cause longuement avec le juge et l'aumônier qui sont les deux seules personnes qui le voient. Il mange à sa faim, reprend goût à la vie, et son état physique s'est amélioré.

Il n'a voulu recevoir aucun membre de sa famille. Spada déclare ne rien savoir de la provenance d'une somme de 1750

francs, saisie sur lui et dont sa mère a demandé la restitution, mais le Parquet n'a pu céder à cette demande, Spada l'ayant lui-même rejetée.

Dès que l'instruction des affaires qui se sont passées dans l'arrondissement d'Ajaccio aura été close, Spada sera remis aux Parquets de Corte et de Bastia qui le réclament.

### Un maire-cambrioleur

Le maire de Décines (Isères), avait été surpris voici quelque temps, volant dans un tiroir de la mairie, par deux inspecteurs de la brigade mobile. Le maire-cambrioleur, Victor Mallen, âgé de 73 ans volait ainsi de petites sommes depuis longtemps. Il a été condamné aujourd'hui à quinze jours d'emprisonnement avec sursis par le Tribunal correctionnel de Vienne. Il sera, à la suite de ce jugement, révoqué par le préfet de l'Isère.

### Une poudrière saute au Japon

Trois explosions successives se sont produites dans la poudrière de la direction militaire d'Amamatsu. Jusqu'à présent, on compte une dizaine de morts et de blessés, mais on craint que le nombre des victimes ne soit plus élevé. L'incendie continue à faire rage. On signale de nouvelles explosions qui ont fait des victimes et des dégâts considérables. Selon les dernières informations, plus de 50 avions ont été entièrement ou partiellement détruits. En outre, un dépôt de munition, un réservoir à essence et plusieurs réservoirs à pétrole, ainsi qu'un grand nombre de maisons ont été complètement incendiés.

## NOUVELLES SUISSES

### L'exclusion de Nicole et les groupes parlementaires

Le groupe catholique conservateur des Chambres fédérales a entendu un exposé de son président, M. Walther, de Lucerne, concernant l'attitude à suivre au cas où M. Léon Nicole viendrait assister aux délibérations du Conseil national. A l'unanimité, le groupe a approuvé l'attitude envisagée par la direction du groupe. Le groupe a également donné son approbation à l'idée de mettre un frein, par une stricte application du règlement, à une extension indue des débats parlementaires et il a résolu, à ce propos, d'appuyer fermement les efforts déployés dans ce sens par le président du Conseil national. M. Guntli, conseiller national (St-Gall), présente ensuite un rapport sur le projet de loi relatif à la protection de l'ordre et la tranquillité publics. Celui-ci a été approuvé.

Le groupe radical-démocratique, réuni sous la présidence de M. Schupbach, a adopté la même attitude et vis-à-vis de Nicole et vis-à-vis de la protection de l'ordre public.

Concernant la subvention fédérale à la Satus, le groupe unanime a décidé d'en voter la suppression.

Réuni mercredi après-midi sous la présidence de M. Stähli, conseiller national (Berne), le groupe des paysans, artisans et bourgeois de l'Assemblée fédérale a décidé à l'unanimité d'approuver la proposition commune des partis bourgeois de modifier le règlement du Conseil (art. 9 bis).

### Un qui se retire

Le « Lucerner Tagblatt » annonce que M. René Sonderegger de Zurich, qui est parmi les initiateurs du mouvement de la « Nouvelle Suisse », a annoncé à ce journal qu'il se retire de la direction de ce mouvement. Pendant des semaines, il s'est efforcé d'arriver à une entente avec les chefs des mouvements nationaux sur la question de la contrainte, de la dictature, des tendances à la domination des trusts. Mais il ne lui a pas été possible d'obtenir un échange de vues. M. Sonderegger est d'avis que c'est en se basant sur la constitution fédérale actuelle, trop souvent oubliée pendant ces dernières années que l'on réalisera le mieux la renaissance nationale.

### Le feu à la montagne

Un incendie dû à des touristes a ravagé les pentes de la Forclaz, en Gruyère, non loin de la Dent du Chamois. Ce n'est qu'après de longues heures de lutte qu'on a pu se rendre maître du feu. La perte est sensible pour la commune d'Estavanens, qui avait fait en cet endroit une plantation.

### Une fillette tuée par une auto

Une fillette de 7 ans, la petite Vuichard, jouait mercredi, vers 19 h. 30, à proximité du domicile de ses parents, à Genève, lorsqu'elle fut renversée et griè-

vement blessée par une camionnette française qui descendait l'avenue Pictet-de-Rochemont venait de s'engager dans la rue de la Mairie.

L'enfant reçut des soins du Dr Jaquet et fut transportée d'urgence à l'hôpital où elle décéda en arrivant dans cet établissement.

### Emprunt vaudois

L'Etat de Vaud va émettre du 9 au 17 juin prochain, un emprunt de 22,000,000 fr. destiné à la conversion ou au remboursement des emprunts.

4 % 1907, dénoncé au remboursement pour le 1er août 1933 et

4 1/2 % 1913, appelé au remboursement pour le 1er avril 1934.

Le prix d'émission a été fixé à 95 % plus 0.60 % timbre fédéral, au total 95.60 %.

L'amortissement de cet emprunt aura lieu par annuités constantes en 25 ans.

Grâce à cette période relativement courte et à l'augmentation, chaque année, du nombre des titres amortis, il résulte pour les porteurs une prime intéressante.

Dan ces conditions, le rendement ressort à 4 %, intérêts et prime compris.

Étant donné d'autre part le crédit de tout premier ordre dont jouit l'Etat de Vaud grâce à sa situation financière, l'emprunt ci-dessus constitue un excellent placement recommandable à tous points de vue.

## LA RÉGION

### Une reine de beauté française meurt à Chicago

Elle était originaire de la Savoie

Mlle Lyette Teppaz, qui était partie pour un joli rêve, après avoir été choisie parmi les candidates envoyées par l'Europe entière, vient de mourir loin de son pays natal.

Elle était allée représenter le vieux continent aux fêtes qui avaient lieu à Chicago à l'occasion de l'inauguration de l'Exposition. Le 19 mai dernier elle s'embarquait pour le nouveau monde, heureuse d'être belle et jeune, fière de représenter pour ces raisons, sa mère patrie, la France. La veille de son départ, les Savoyards de Paris — elle était originaire de Chambéry — l'avaient fêtée dans un grand restaurant des Champs-Élysées. Il semblait que tout devait sourire à cette enfant qui attendait encore tout de la vie.

Hélas, à Chicago même, son beau rêve à peine commencé, une péritonite aiguë a emporté la pauvre Lyette Teppaz. Elle a succombé à l'hôpital Heurotin de Chicago, entourée de M. René Weiller, consul de France, dans cette ville, et de Mme Weiller, du R. P. Morrison, de cinq médecins et de deux infirmières.

Le corps de Lyette Teppaz sera embarqué samedi à Québec, à bord de l'Embourg. Puis il sera transporté à Chambéry où aura lieu l'inhumation.

## NOUVELLES LOCALES

### DÉCISIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat homologue :

Les règlements sur la police du feu des communes de Ferden et d'Obergesteln ; des statuts et le règlement d'exploitation de la société de laiterie de Baar-Nendaz, de siège social à Baar ;

les statuts de la société de laiterie de Sous-la-Lez, Orsières ;

les statuts du consortium de l'alpage d'Arolla, de siège social à Evolène ;

les statuts du consortium de l'alpage de Bryschern, de siège social à Mund ;

les modifications apportées par l'Assemblée générale du 22 janvier 1933 de la Caisse d'assurance du bétail du cercle inférieur de Bagnes, aux articles 14, 16, 21 et 28 de ses statuts ;

le règlement de la commune de Chamousson concernant les cimetières.

Caisse d'assurance-chômage : Il déclare reconnaître :

1. La caisse d'assurance-chômage de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux, avec siège à Winterthur ;

2. La Caisse d'assurance-chômage de l'association chrétienne suisse des ouvriers sur bois, avec siège à Zurich ;

et il met dites caisses, en ce qui concerne les assurés domiciliés en Valais, au bénéfice des subventions cantonales réglementaires.

Concessions d'auberge. — Il accorde :

1. à MM. Aristide Comina et cons., entrepreneurs à Bramois, la concession pour l'exploitation d'une pension ouvrière avec logement, à Pinsec, St-Jean-Anniviers, pendant la durée des travaux de construction de la route forestière Pinsec-Les Giettes ;

2. à M. Genoud Jules-Ernest, instituteur à Bourg-St-Pierre, le transfert à son nom de la concession et du droit d'enseigne de la Pension-Restaurant du chalet de Valsorey, exploitée précédemment par MM. Balleys Ladislav et consorts ;

3. à M. Jean Lugeon, à St-Gingolph, le transfert à son nom de la concession et

du droit d'enseigne de l'Hôtel suisse dont il est devenu propriétaire.

Démissions. — Le Conseil d'Etat accepte, avec remerciements pour les services rendus, les démissions sollicitées :

1. par M. Alphonse de Kalbermatten, à Sion, comme président de la commission cantonale des guides de montagne ;

2. par M. le major Jost Lucas, à Sion, pour motifs de santé, comme commandant du bataillon 30 de landsturm.

Plans. — Il approuve les plans présentés par les Plâtrières de Chippis, de MM. Louis Ramuz, Morard et Cie, concernant l'agrandissement de l'usine existante.

### Deux jeunes gens accusés d'avoir fait trafic de renseignements concernant les Forts de St-Maurice

Le Tribunal militaire de la première division, siégeant à Lausanne, était appelé, mercredi après-midi, à connaître d'une assez curieuse affaire de vols et de violation de secrets militaires concernant les Forts de Savatan et de Dailly.

Deux accusés, de tout jeunes gens : 1. Henri M..., électricien au civil et soldat téléphoniste à l'état-major des fortifications de St-Maurice, au militaire, 2. Charles R., électricien également et versé dans les services complémentaires et dont la famille habite Sierre.

Henri M. est accusé d'avoir volé, le 30 avril 1932, une somme de 900 à 950 fr., au préjudice du tenancier du Café du Globe ; 2. d'avoir dérobé, dans le courant de l'été 1932, pendant qu'il travaillait, comme électricien, au Lausanne-Palace, diverses pièces d'argenterie ; 3. de s'être approprié un certain nombre de photographies des fortifications de St-Maurice et d'autres renseignements touchant la défense nationale et d'avoir tenté de les rendre accessibles à un Etat étranger.

Charles R. est prévenu d'instigation de vol, de recel et de complicité dans la tentative de Henri M. de violer des secrets militaires ou intéressant la défense nationale.

L'interrogatoire des deux inculpés se déroule fort laborieusement dans les contradictions et les non-sens. Nous passons sur les vols à la base desquels se trouve une banale histoire de mœurs.

C'est quand le grand juge aborde le délit d'espionnage que l'on est tout yeux et tout oreilles.

Un beau jour Henri M. avait remis un pli cacheté à Charles R., en lui recommandant de ne pas l'ouvrir, ajoutant qu'il s'agissait là d'une affaire qui pouvait rapporter gros.

Ce pli contenait un récépissé du casier postal loué en St-François, à Lausanne, par les deux compères, la copie d'une lettre adressée au ministère de la guerre italien et des photos d'amateurs représentant un certain nombre de pièces d'artillerie des fortifications de St-Maurice.

Dans la lettre adressée au ministère de la guerre italien, Henri M. faisait carrément ses offres de service à une puissance étrangère lui livrant des photos intéressant notre défense nationale et promettant tous autres renseignements concernant l'armée suisse en général. Du côté italien on ne répondit à cette offre que par un silence impressionnant.

Les déclarations des prévenus divergent à nouveau, chacun d'eux cherchant à rejeter sur l'autre la responsabilité de ces actes délictueux.

Tandis que Charles R., exempté du service militaire, prétend qu'il ne fut que le dépositaire du pli en question, ignorant tout de son contenu, Henri M. déclare avoir requis l'aide de son ami pour écrire la lettre.

Le grand-juge attire alors l'attention du principal accusé sur la gravité de sa démarche :

— Vous trahissiez votre pays, dit-il, ne vous en êtes-vous pas rendu compte ?

L'inculpé se confond en regrets. Il n'a pas voulu trahir la Suisse ; il a voulu se venger parce que, atteint de rhumatismes, on l'avait fait souffrir et qu'il en avait gardé rancune à l'armée.

Comme précédemment, on a l'impression — mais ce n'est qu'une impression — que Charles R., bien que niant toute complicité, aurait certainement partagé, sinon les risques de l'entreprise, du moins les bénéfices si elle n'avait pas tourné court.

Comme la loi prévoit le huis-clos pour toute affaire concernant notre défense nationale, celui-ci est ordonné.

Le major Paschoud, auditeur de la première division, souligne la gravité des faits et requiert contre Henri M. trois ans de réclusion, dix ans de privation des droits civiques, l'expulsion de l'armée, un tiers des frais restant à sa charge et contre Charles R. un an de réclusion, cinq ans de privation des droits civiques et un tiers des frais. Il demande pour tous deux l'arrestation immédiate.

Les deux défenseurs font ensuite va-

loir les circonstances atténuantes, demandant pour leur client respectif une forte diminution de la peine et, en raison de la blancheur de leur casier judiciaire, l'application de la loi du sursis.

Tard dans la soirée, le Tribunal militaire entrait en délibération. Ce n'est qu'à 23 heures qu'il rend son jugement condamnant Henri M. à deux ans et demi de réclusion, sous déduction de 222 jours de prison préventive, à l'exclusion de l'armée, à dix ans de privation des droits civiques.

Ne retenant, en ce qui concerne Charles R., que le délit de recel et laissant le prévenu bénéficiaire du doute, le tribunal le condamne à six mois de réclusion sous déduction de 56 jours de prison préventive, à deux ans de privation des droits civiques. Les deux accusés sont en outre condamnés à payer, le premier les deux tiers des frais, le deuxième un tiers. L'arrestation immédiate est ordonnée.

### Service médico-pédagogique valaisan

Désireux de venir en aide aux parents préoccupés par l'éducation d'enfants nerveux et difficiles, le Service médico-pédagogique organise des consultations gratuites au siège du Service, Monthey.

Tous les enfants atteints de troubles nerveux (manies, tics, mauvais sommeil, incontinence d'urine, troubles de la parole, etc.) — de troubles de caractère (irritabilité, colères, méfiance, timidité, distraction, etc.) — ou présentant tout autre symptôme inquiétant, seront examinés.

Des conseils seront donnés aux parents à leur sujet.

Les prochaines consultations auront lieu les dimanches 11 et 25 juin, et 9 juillet, de 9 h à midi et de 13 h à 19 h.

### La lutte contre la tuberculose dans les écoles

Il y a quelque temps, les gouvernements cantonaux furent priés de donner leur avis sur l'introduction dans les écoles d'un livret de santé ou d'une carte d'écolier. La commission fédérale contre la tuberculose a constaté, dans sa dernière séance, que tous les cantons se sont opposés à l'introduction d'un livret de santé dans les écoles. En revanche, toutes les autorités scolaires et sanitaires cantonales, à l'exception d'une seule, se sont déclarées favorables, sous certaines réserves, à la création d'une carte d'écolier. La commission fédérale contre la tuberculose s'est rangée à cet avis et a chargé une commission spéciale de l'étude de la question.

### Une malade se laisse rouler au bas d'un rocher et disparaît dans un torrent

On nous écrit :

Une pauvre femme habitant Gamsen près de Glis, nommée Pauline Schinner, originaire de Mühlebach dans le district de Conches, célibataire et âgée de 46 ans, donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale. On l'avait placée quelques mois à Malévoz, puis elle était revenue à Gamsen. Vers la fin du mois passé, elle avait disparu et on l'avait découverte dans un ravin le long du torrent du Mundbach d'où elle avait été retirée avec peine et au moyen de cordes. Elle ne portait pas de blessures, mais se trouvait absolument épuisée.

Dimanche passé, la malheureuse disparaissait de nouveau. On fit des recherches dans les environs, mais en vain. On s'en fut alors à l'endroit d'où elle avait été retirée une première fois. Un gendar-



le Curé de V...

Travaillant tard le soir à des études archéologiques, j'avais pris l'habitude de boire du café très fort. Peu à peu, je sentis des mouvements tumultueux du coeur, des essoufflements, des picotements dans les jambes, qui me rendaient très pénible l'exercice de mon ministère (je suis obligé de desservir trois paroisses). Le médecin du chef-lieu diagnostiqua une sorte d'empoisonnement par la caféine et me recommanda le café HAG. Mes troubles ont disparu et il me semble que j'ai retrouvé ma jeunesse tant je me sens dispos.

Ressentez-vous, comme cet ecclésiastique, des malaises inexplicables: palpitations, migraines, insomnies, irritation nerveuse? Supprimez-les en vous mettant au Café HAG sans caféine: il est inoffensif et vous n'en avez jamais bu d'aussi bon.

# Le ministère espagnol a démissionné

## Les secrets des Forts de St-Maurice

## Les drames de la maladie, de l'air et de la sauvagerie

### Notre Service télégraphique et téléphonique

#### Aux Chambres fédérales

##### Au fil des Départements

###### Justice et Police

Le Conseil des Etats reprend la gestion fédérale au département de Justice et police commenté par M. de Weck (Fribourg). Le rapporteur soulève la question du cautionnement, l'une des causes de l'endettement des paysans.

M. Haberlin, chef de la justice et police constate que des mesures restrictives se heurtent à l'opposition des banques cantonales. Mais il y aurait lieu peut-être de prendre des mesures contre l'application abusive des cautions solidaires.

La gestion de la division de la justice est ensuite approuvée.

Au chapitre suivant (division de la police) le rapporteur se déclare satisfait, au nom de la commission de la décision prise par le Conseil fédéral d'interdire les uniformes politiques.

M. Haberlin, conseiller fédéral, fournit sur ce point quelques renseignements montrant en particulier que le Conseil fédéral n'est pas intervenu plus tôt parce que le nombre de ces uniformes n'était pas assez considérable pour justifier une interdiction.

Puis la gestion de la division de la police est approuvée ainsi que celle du bureau fédéral des assurances.

On passe au département politique.

M. Motta, chef de ce département, expose l'état actuel de la question des Zones. Il rappelle en particulier que c'est sur la proposition de la Suisse que la procédure de médiation à laquelle la France vient de se rallier a été prévue dans l'arrêt de la Cour internationale pour la liquidation de toutes les difficultés relatives au régime zonié. La Suisse a marqué ainsi sa volonté de liquider loyalement cette question. Les trois experts qui seront nommés d'un commun accord par les deux gouvernements auront une double fonction médiatrice et arbitrale. Leur décision tranchera définitivement la question des zones qui aura trouvé d'ici une année sa solution finale.

Au sujet des incidents de frontière provoqués par des agents italiens. M. Motta déclare que le Conseil fédéral a reçu du chef du gouvernement italien l'assurance que celui-ci n'avait pas l'intention de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Confédération et qu'il éviterait à l'avenir tout ce qui pourrait troubler l'amitié entre les deux pays, amitié à laquelle l'Italie attache un grand prix.

Par cette déclaration formelle, nette et solennelle du gouvernement italien, il est donné une solution satisfaisante aux incidents signalés dans le rapport et que le Conseil fédéral considère comme définitivement clos.

La gestion du département politique est approuvée. Celle du département militaire, présentée par M. Etter (Zoug), ne provoque pas de débat.

###### Régie des alcools

BERNE, 8 juin. (Ag.) — Le Conseil national après avoir voté la proposition Walther tendant à exclure M. Léon Nicole pendant deux sessions (Voir aux « Evénements »), approuve la gestion et le compte de la régie des alcools pour 1932.

On passe ensuite à la convention avec l'Italie, sur la reconnaissance et l'exécution de décisions judiciaires. La convention est ratifiée sans opposition.

###### La digue de Rapperswil

MM. Gelpke (Bâle-Ville) et Mermod (Vaud) rapportent ensuite sur une subvention à la digue de Rapperswil, reliant cette localité à Pfäffikon à travers le lac de Zurich. Le crédit pour la subvention est de 1,041,000 francs. La minorité de la Commission propose de porter la subvention au 40 % des dépenses.

###### L'avion se retourne

LONDRES, 8 juin. — Au moment du départ du couple aviateur Mollison-Johnson, ce matin, de bonne heure, pour leur vol transatlantique, l'avion s'est retourné. Les deux occupants sont indemnes.

###### ...un autre s'écrase

DUBENDORF, 8 juin. (Ag.) — Le lieutenant Albert Münch, né en 1911, étudiant ingénieur, de Feldheim (Winterthur) voulut s'envoler jeudi à 13 h. 30 pour un vol d'essai.

A une hauteur de dix à quinze mètres, l'appareil vint s'écraser sur le sol.

On ignore les causes de la chute ; une enquête en cours l'établira.

Le lieutenant dont les blessures ne mettent pas sa vie en danger a été conduit à l'hôpital cantonal de Zurich.

###### Les explosions

FERRARE, 8 juin. (Ag.) — Une explosion s'est produite dans une fabrique de feux d'artifice à Masi san Giacomo, près de Ferrare. Trois ouvriers et une femme ont été tués sur le coup.

TOKIO, 8 juin. (Havas.) — Bien que le ministre de la guerre ait déclaré que seulement 16 personnes ont été blessées au cours de l'explosion de la poudrière de Hamamatsu (voir aux « Nouvelles étrangères »), un journal japonais, l'« Afoli » affirme que 30 personnes ont péri.

toute simplicité sur territoire suisse où elles ont dégusté un excellent fendant. Ces messieurs sont repartis enchantés de l'accueil reçu.

† ST-MAURICE. — Mlle Louise Brailard. — Jeudi matin est décédée à l'âge de 59 ans, Mlle Louise Brailard, l'âme et la directrice de l'Hôtel du Simplon à St-Maurice. Depuis quelques jours, l'honorable défunte se sentait fatiguée, mais rien ne laissait prévoir un dénouement fatal. Jeudi, elle se leva, comme de coutume, prit son service, puis remonta dans sa chambre pour prendre un peu de repos. On la trouva morte sur son lit.

Mlle Louise Brailard fut une femme de grand mérite. Dès l'âge de 12 ans, elle se mit au travail et occupa des postes de confiance, notamment à l'Hôtel Terminus à Montreux, jusqu'au jour où la Famille prit l'ancien Hôtel Grisogono, succédant à M. Collaud.

Bonne, serviable, très entendue dans l'art hôtelier, la défunte avait fait de l'Hôtel du Simplon un établissement modèle apprécié.

Femme de solide piété, d'une piété qui fut cimentée par de profonds chagrins et de lourdes épreuves, Mlle Louise Brailard n'aura pas été surprise par la mort. C'était la chrétienne prête à tout.

A sa Mère, âgée de 85 ans, à ses sœurs et frères, l'hommage de nos condoléances émues.

ST-MAURICE. — Les membres du C. A. S. désirant prendre part à l'assemblée générale qui se tiendra à Fiesch, le 11 juin, sont priés de s'inscrire auprès de M. Jean Coquoz, de façon à ce que l'on puisse établir un billet collectif.

#### Crise ministérielle espagnole

MADRID, 8 juin. (Havas.) — Le Cabinet espagnol a démissionné.

#### Une femme assaillie et blessée à coups de revolver

BIENNE, 8 juin. (Ag.) — Un drame sanglant s'est déroulé à Mâche, non loin de Bienne.

Jean Bauder, âgé de 40 ans, domicilié chez ses parents, profita de l'absence de Mme Kupfer, femme d'un garde-voie et s'enferma dans la guérite. Puis, il attendit son retour. Quand Mme Kupfer arriva, une violente dispute éclata, au cours de laquelle Bauder sortit un revolver et tira trois balles sur la femme qui s'affaissa. Le meurtrier prit ensuite la fuite.

Quand les enfants Kupfer rentrèrent, ils trouvèrent leur mère sans connaissance et avisèrent immédiatement un médecin qui ordonna le transfert de la blessée à l'hôpital de Bienne. Une balle a atteint la région des poumons, tandis que deux autres se logèrent dans la tête.

La police, qui s'était mise immédiatement à la poursuite du meurtrier réfugié dans une forêt, réussit à l'arrêter. Il n'opposa aucune résistance.

Bauder a déjà subi une condamnation pour tentative d'assassinat sur une femme. Il n'y a pas longtemps qu'il avait fini de purger sa peine.

#### En faveur des Juifs d'Allemagne

MONTREUX, 8 juin. (Ag.) — Le congrès de l'union internationale des associations pour la Société des Nations a terminé ses travaux.

Avant de se séparer, les délégués ont examiné la question de la situation des Juifs d'Allemagne.

Ils ont adopté à l'unanimité une résolution préparée par un sous-comité. En voici le texte :

« L'Union internationale des Associations pour la S. d. N.

Profondément émue par la situation faite en Allemagne, depuis quelques mois, à la population du Reich d'origine juive, Rappelant la résolution qu'elle vient d'adopter en ce qui concerne la protection internationale des Droits de l'Homme et le rôle qui incombe à la Société des Nations dans ce domaine ;

Rappelant que la société des nations a exprimé l'espoir que au moins les mêmes droits qui sont garantis aux minorités de race, de religion et de langue, par les Traités de Minorités, devraient être respectés par tous les Etats membres de la S. d. N. et que l'union s'est ralliée à ce principe ;

Rappelant en même temps l'attitude constante des délégations allemandes auprès de la S. d. N. en faveur de l'observation des droits des minorités ;

Considérant que le maintien des mesures qui ont été prises en Allemagne serait de nature à troubler la bonne entente entre les nations,

Constata avec satisfaction que le conseil de la S. d. N. a abordé l'examen de la situation des Juifs en Allemagne ;

Exprime l'espoir que l'association allemande fera tous ses efforts pour obtenir le rétablissement dans son pays de l'égalité civile et politique d'après les principes de la S. d. N. et de l'union,

Et demande au président de l'union, Lord Cecil, de se faire, dans un appel adressé à l'association allemande, l'interprète des sentiments de l'union. »

Le président a alors prononcé la clôture formelle de l'assemblée, en l'absence de la délégation allemande qui s'était retirée. Celle-ci avait au préalable fait toutes réserves au sujet d'une question d'ordre intérieur qui relève exclusivement du gouvernement allemand et avait refusé d'entrer dans une discussion.

#### Noyades tragiques

AESCH, 8 juin. (Ag.) — Un grave accident s'est produit aux bords de la Birse, en aval de la gare de Duggingen (Soleure). La jeune Johanna Luthy, âgée de 12 ans, voulut porter secours à son amie Erika Lehmann en danger. Mais le cou-

rant très fort entraîna les deux fillettes qui n'ont été retrouvées qu'à l'état de cadavres.

#### Pas de cellules

SARREBRUCK, 8 juin. (Ag.) — Par décision de la commission du gouvernement de la Sarre l'organisation des cellules nationales-socialistes et l'organisation syndicale communiste révolutionnaire sont interdites sur toute l'étendue du territoire de la Sarre et frappées de dissolution immédiate.

#### Radio-Programme du 9 juin

##### Radio Suisse romande (403 m.)

6 h. 35 Culture physique. 12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Musique champêtre. 13 h. 10 Interview des « Comedian's Harmonists ». 13 h. 30 Musique moderne. 15 h. 30 Gramo. 16 h. 30 Pour Madame. 19 h. Les prochaines courses de chevaux de Morges du 11 juin. 19 h. 10 Causerie touristique. 19 h. 30 La revue politique de la semaine. 19 h. 30 Sonate en mi bémol op. 12 Beethoven. 20 h. 25 La Paix d'Aristophane. 20 h. 55 Variétés. 21 h. 50 Dernières nouvelles. 22 h. Les travaux de la S. d. N.

Pour les foins, dose pour 50 litres boisson de ménage fr. 1.50, pour 100 litres, fr. 2.50

PHARMACIE J. BERTRAND, ST-MAURICE



Madame Mélanie BRAILLARD, à St-Maurice ; Mesdemoiselles Marguerite et Bernadette BRAILLARD, à St-Maurice ; Madame et Monsieur Paul BOYER et leur fille, à Ouchy ; Mademoiselle Joséphine BRAILLARD, de l'Oeuvre de St-Augustin, à Lugano ; Monsieur et Madame Albert BRAILLARD et leurs enfants, à Genève ; Madame et Monsieur MOTTIEZ-BRAILLARD et leurs enfants, à Saint-Maurice ; Monsieur Louis BRAILLARD, à St-Maurice ; Monsieur Gustave JACOTTET, à Yverdon ; les familles parentes et alliées, STEUBY, ZURKINDEN, CATTO et BRAILLARD-STEUBY, à Torny-le-Grand, Seiry, Bâle, Berne, Lausanne, Yverdon et St-Maurice, vous font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle

#### LOUISE BRAILLARD

Tertiaire de S. François

leur regrettée fille, sœur, belle-sœur, tante cousine et parente, décédée subitement le 8 juin 1933 à l'âge de 59 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu à St-Maurice, le dimanche 11 juin, à 11 heures.

R. I. P.



Les enfants et petits-enfants de feu César LUGON ainsi que les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

#### Monsieur César LUGON

leur cher père, grand-père, beau-père, frère, beau-frère, oncle et parent, décédé dans sa 68ème année, après une maladie courageusement supportée et muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Vernayaz, le samedi 10 juin, à 9 h. 30.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire part.



Très touchés des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion du décès si prématuré de leur cher fils et frère Rodolphe, Monsieur et Madame THETAZ, avocat, et famille, à Orsières, remercient sincèrement toutes les personnes qui de près et de loin se sont associées à leur deuil si cruel. Ils remercient en particulier les Sociétés de Secours Mutuels de Chant et l'Echo d'Orny. Ils leur expriment toute leur reconnaissance et les prient d'agréer l'expression de leurs sentiments émus.



Madame Joseph COPPEY et famille, à Magnot-Vétroz, très touchés des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de leur grand deuil, remercient toutes les personnes qui y ont pris part.

**NOBLESSE**  
LA PERLE DES VERMOUTHS

me, le président local de police et deux ou trois autres citoyens prirent part à l'expédition dans des parages d'un accès difficile et où le moindre faux pas peut être fatal. Tout à coup la colonne aperçut l'infortunée sur le bord du rocher qui surplombe le Mundbach, mais avant que quiconque put l'atteindre, elle se laissait rouler dans la gorge haute d'une vingtaine de mètres et au fond de laquelle mugit le torrent grossi par les fontes de neige. Les hommes tentèrent de lui porter secours en passant au prix de mille difficultés sur l'autre rive, mais vainement : elle avait été emportée par les flots.

Le tribunal de Brigue a été informé et le lit du torrent exploré dans la journée de jeudi, sans succès d'ailleurs.

#### Le Livre d'Or du Valais

Nous informons nos lecteurs et le public en général qu'il se prépare actuellement, pour paraître sous peu, un magnifique ouvrage, unique en son genre, qui constituera incontestablement le plus riche et le plus somptueux mémorial illustré concernant le Valais.

Elaboré par un important groupement d'édition, « Le Livre d'Or du Valais » évoquera, dans une documentation aussi abondante qu'exacte tout ce qui, en notre canton, en constitue le glorieux patrimoine historique, alpiniste, artistique, militaire, agricole et industriel.

Le texte en est dû aux deux meilleurs écrivains de la Suisse romande en même temps que les plus qualifiés : René-Louis Piachaud et Léon Savary.

Il n'est pas, en Valais, une famille qui ne se doive de posséder ce monument élevé à la gloire de notre terre, et qui restera comme un impérissable document donnant l'image la plus complète et la plus évocatrice de notre patrie.

Un chapitre important sera, en outre, consacré aux troupes valaisannes pendant la mobilisation et aux personnalités ayant joué un rôle politique de 1900 à nos jours.

Ajoutons que la souscription à cette belle œuvre patriotique est ouverte depuis peu.

#### Tombée d'un cerisier

Mme Ami Gay-Balmaz, à Vernayaz, était occupée à cueillir des cerises lorsque l'échelle sur laquelle elle se tenait bascula.

Projetée violemment à terre, elle fut relevée par MM. Pollian et Bochatay, se trouvant, par hasard, près des lieux de l'accident, puis transportée à son domicile. Le médecin appelé fit immédiatement conduire l'accidentée à la Clinique St-Amé où l'on diagnostiqua une fracture compliquée de la jambe gauche.

#### Il a plu à la St-Médard

Aujourd'hui, 8 juin, jour de la Saint-Médard, la pluie a fait son apparition. Il y a lieu de rappeler le dicton bien connu :

Quand il pleut à la Saint-Médard il pleut quarante jours plus tard.

c'est-à-dire pendant quarante jours consécutifs. (On entend par là qu'il pleuvra chaque jour un peu).

On ajoute :

A moins que la Saint-Barnabé Ne lui vienne couper le nez.

c'est-à-dire qu'il fasse beau le 11 juin, jour de la Saint-Barnabé.

BRAMOIS. — Une enfant de trois ans, Irma Hugo, vient de trouver la mort dans une meunière sur les bords de laquelle elle jouait. Le cadavre fut retrouvé quelque 200 mètres plus bas. Tous les efforts pour la ramener furent inutiles. On juge de la grande douleur des parents. C'est le second accident du même genre qui arrive à Bramois dans l'espace d'un mois.

MONTHEY. — Les contemporains de la classe 1883 sont convoqués en assemblée générale le dimanche 11 juin à 14 heures au Café du Simplon.

Le Comité.

MONTHEY. — Etat civil de mai. Naissances. — Bovay Raymond-André, d'André, de Chanéaz (Vaud) ; Parachini Henriette-Rose-Marie, d'Henri, Italie ; Barakatey Hélène-Marie, d'Henri-Louis, Monthey ; Pellet Edouard-Antoine-Joseph, de Franz, de Saint-Livres (Vaud).

Décès. — Bovard-Gillabert, née Vieux Sylvie, de et à Val d'Illeiz, 50 ans ; Gailand Louis-Ulrich, de Louis-Hercule, de Bagnes, dom. à Genève, 59 ans ; Lorétan Emile, d'Augustin, de Loèche-Ville, dom. à Monthey, 77 ans ; Schwitter née Arnold

Mélanie d'Anton, de Loèche-Ville, dom. à Simplon, 56 ans ; Dubosson Marie-Ida, d'Emile, de et à Troistorrens, 27 ans ; Donnet Gustave d'Oswald, de Collombey-Muraz, dom. à Muraz, 21 ans ; Rey Joséphine, d'Ambroise, de et à Chermignone, 60 ans ; Thormaz née Claret Clémentine, de Jean-Louis, de Collombey-Muraz, dom. à Monthey, 68 ans.

Mariage. — Donnet-Monay Emile, d'Hippolyte et Raboud Léonie de Jules.

RIDDÉS. — (Comm.) — Où irons-nous dimanche, Amédée ?

— Oh ! je ne sais pas encore.

— Que tu es bon enfant, mon cher, déride-toi un peu. Ne sais-tu donc pas encore que la Société de gymnastique « L'Etoile » de Riddes organisera dimanche, 11 juin, sa kermesse annuelle. Le bal sera conduit par l'excellent orchestre « Thé-Moderne » ; les vins seront de premier choix et l'on prépare des jeux très intéressants.

— Alors c'est entendu, je viendrai avec toi dimanche et l'on ne manquera pas d'aviser tous nos amis.

ST-GINGOLPH. — Nos visiteurs.

(Corr.) — Les membres de la Jeunesse catholique d'Annecy-le-Vieux au nombre de cinquante, sous la conduite de M. l'abbé Devouassoud, ont passé le lundi de Pentecôte dans notre localité. Ils ont vivement apprécié le banquet qui leur a été servi à l'Hôtel Beau-Rivage.

— Mardi, vers 6 heures, notre commune a également eu une courte visite de M. Surchamp, le nouveau préfet de la Haute Savoie ; il était accompagné de MM. Paul Jacquier, député du Chablais, Léger, Maire et conseiller général d'Evian-les-Bains et de plusieurs maires du canton d'Evian. Ces personnalités ont examiné et admiré le pont frontrière, puis, sur l'invitation de M. Chevalley, maire de St-Gingolph France, se sont rendues en

En vous rendant à **MARTIGNY** ne manquez pas de venir voir notre vitrine spéciale

## LA MODE EN 1873

à l'occasion du **JUBILÉ** de notre **MAISON-MÈRE** ainel qu'à l'intérieur de nos magasins

## UN LION EN CAGE

jolie attraction de grandeur naturelle

**SAMEDI 10 JUIN**, Distribution de **BALLONS** du **JUBILÉ** pour tout achat à partir de Fr. 1.—

Aux Grands Magasins **GONSET S. A.**, Martigny

### MONTREUX Hôtel Excelsior

BON-PORT

A l'occasion de la **FÊTE DES NARCISSES** et de la

## Fête Vénitienne

Samedi 10 juin, sur le lac devant l'Hôtel

on servira des **Dîners** à Fr. 6.— ou **Soupers** à Fr. 4.—

Téléphone 63.305

Prérez de réserver les tables à l'avance

## Fête cantonale de Gymnastique individuelle Viège 11 juin 1933

**Avant-midi**: de 7 h. à 11 h., concours des catégories A. et B.

**Après-midi**: de 13 h. à 17 h., gymnastique artistique des catégories A. et B.

LUTTE COURSE D'ESTAFETTES

Tout devient neuf!



lekg **2.25**

Couleur à l'huile   
 marque *La Palette*

indispensable pour remettre à neuf vos meubles de jardins pavillons, serres, clôtures, outils aratoires, etc., etc.

EN VENTE PARTOUT

GROS: DROGUERIES RÉUNIES S.A. LAUSANNE

## Maison suisse offre à jeune Monsieur sérieux représentation

exclusive et lucrative sans connaissances spéciales. Pour remise, fr. 3 à 500.— exigés. Offres sous chiffre JH. 18005 Z. aux Annonces-Suissees S. A., Lausanne.

Le meilleur Insecticide

contre les chenilles et le ver de la vigne est

## Le Savon Pyrèthre „Debex”

Gros: DROGUERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE

### OLIVETTI



portable, 43 touches, solide marche parfaite

Dépôts:

**Sion**, Léon Imhoff, relieur, Grand-Pont.

**Martigny**, Imprimerie Nouvelle, Montfort.

**Genève**, M. Bourgeois, rue Calvin 14.

Ateliers de constructions métalliques de la Suisse romande cherchent

### employé capable

pour calcul prix de revient et correspondance. Connaissances de la branche et de la langue allemande exigées. Technicien répondant à ces conditions pourrait convenir. Adresser offres par écrit avec références et prétentions sous P 2968 S Publicitas, Sion.

### Automobile

A vendre une voiture, conduite intérieure, à choix sur deux. Marques Fiat et Willys. On accepterait marchandises, denrées, vins, liqueurs en échange. Machines de tout repos, en parfait état.

S'ad. **Gérance Abuhli, Terreaux 2, Lausanne.**

A remettre à Montreux, pour cause de santé,

### bonne pension

bourgeoise, située sur artère principale. Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à L. Herminjard, 6, avenue de Belmont, à Montreux.

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE”

### Hôpital cantonal, Genève MATERNITÉ

Une inscription est ouverte au Bureau du Directeur de l'Hôpital, du 15 mai au 15 juin 1933, pour le **cours d'élèves sages-femmes**

qui commencera le 1<sup>er</sup> octobre 1933. Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction de l'Hôpital. Genève, le 15 mai 1933. 79 X

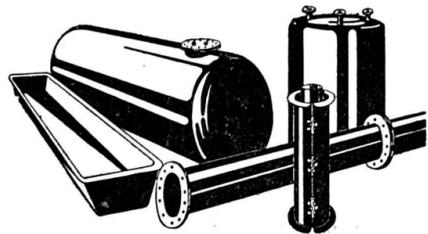


### TUE

Mouches Moustiques puces, poux fourmis, mites etc., etc.

en bidons verts à fr **2.50** et **4.50**.

en vente dans toutes les bonnes drogueries et pharmacies **DÉPOT GÉNÉRAL DROGUERIES RÉUNIES S. LAUSANNE**



## Favorisez l'industrie du pays

Ponts et charpentes métalliques. Chaudronnerie en fer. Réservoirs pour benzine et mazout. Moules pour fabrication de tuyaux en ciment. Tôles pour armature de dalles en béton.

Ateliers de Constructions Métalliques et Mécaniques

## Giovanola Frères S. A., Monthey

### On cherche une jeune fille

de 16 à 17 ans, pour aider au ménage et s'occuper des enfants. Entrée immédiate. S'adresser à Mme H. Herminjard, à Pully.

On demande jeune homme robuste comme apprenti

### maréchal-serrurier

Ecrire aux Annonces-Suissees, Sion, sous JH 565 St.



**Vous qui aimez pour votre bureau, votre commerce ou votre étude des imprimés de bon goût tout en étant modernes, une seule commande à l'IMPRIMERIE RHODANIQUE ST-MAURICE vous convaincra que ses ateliers sont à même de vous donner toute satisfaction**



BOUILLI avec os, 1/2 kg.	0.40
Rôti sans os, »	0.75
Ragoût sans os, »	0.70
Saucisses et Saucissons »	0.75
Salamis »	1.30
Viande fumée sans os, »	0.75
Viande désossée pour charc. de part., salami, etc.	0.55
Expéditions 1/2 port payé	

**BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE**  
Louve 7 Lausanne, H. Verrey



il existe deux catégories de commerçants:

ceux qui ont toujours du nouveau à vous communiquer et ceux qui n'ont rien à vous dire. Vous trouverez, dans les pages d'annonces des journaux, les communications des commerçants soucieux de vous donner, sur leurs produits ou leur maison, des détails nouveaux. La lecture des annonces vous fournit sur les articles pouvant vous intéresser, et sur les maisons se recommandant à vous, des détails vous permettant de juger des avantages qui vous sont offerts.

Lire les annonces, c'est se documenter avant d'acheter.

lisez d'abord les annonces!

## Reichenbach Frères & Cie, Sion

Fabrique de Meubles L'UNE DES PLUS IMPORTANTES DE SUISSE ROMANDE

Magasins à l'Av. de la Gare, complètement transformés, nouvellement et supérieurement décorés

### Visitez notre Exposition

## Mobiliers

simples et luxueux

d'une construction parfaite et à des prix très avantageux.

Nouvelles créations

Grand choix de Tissus, Rideaux et ravissants Bibelots

Récent arrivage de **Voitures d'enfants Pousse-pousse et petits lits**

Grande Vente de Coupons à tout prix Rabais importants avant l'inventaire

Visitez notre Exposition

**L. TORRENT** dépositaire et magasin **Monthey**